



Délibération
FINANCES/JG

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

ID : 017-211704150-20221215-2022_145-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022

2022 – 145 BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°3

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 25

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, BERDAI Ammar, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, BUFFET Martine, CAMBON Véronique, TERRIEN Joël, JEDAT Günter, CHANTOURY Laurent, DAVIET Laurent, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, GUENON Delphine, EHLINGER François, DEREN Dominique, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MAUDOUX Pierre, MARTIN Didier, MACHON Jean-Philippe, ARNAUD Dominique, CATROU Rémy, MELLA Florent

Excusés ayant donné pouvoir : 9

CARTIER Nicolas à DEBORDE Sophie, CHABOREL Sabrina à MAUDOUX Pierre, CREACHCADEC Philippe à CHEMINADE Marie-Line, DIETZ Pierre à BENCHIMOL-LAURIBE Renée, DELCROIX Charles à EHLINGER François, PARISI Evelyne à DRAPRON Bruno, ROUDIER Jean-Pierre à ARNAUD Dominique, TORCHUT Véronique à BERDAI Ammar, VIOLLET Céline à MACHON Jean-Philippe

Absente excusée : 1

BETIZEAU Florence

Secrétaire de séance : DEBORDE Sophie

Date de la convocation : 08/12/2022

Date de publication : **20 DEC. 2022**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant la nécessité de procéder à un ajustement des crédits du budget principal,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 1^{er} décembre 2022,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'approbation de la décision modificative n°3 du budget principal pour l'exercice 2022, présentée dans le tableau ci-dessous, et détaillée dans les documents budgétaires :



FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
CHAPITRE 011	CHARGES A CARACTERE GÉNÉRAL	340 000 €
CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	-100 000 €
CHAPITRE 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-64 000 €
	DEPENSES REELLES	176 000 €
CHAPITRE 023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES D'ORDRE	
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	176 000 €

RECETTES		
	Libellé	Montant
CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES	26 200 €
CHAPITRE 73	IMPÔTS ET TAXES	149 800 €
	RECETTES REELLES	176 000 €
CHAPITRE 042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
	RECETTE D'ORDRE	
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	176 000 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité cette proposition.

Pour l'adoption : 30

Contre l'adoption : 2 (BENCHIMOL-LAURIBE Renée en son nom et celui de DIETZ Pierre)

Abstention : 2 (CATROU Rémy et MELLA Florent)

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno DRAPRON

La secrétaire de séance,

Sophie DEBORDE

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.